

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er avril 2024

ACCROÎTRE LE FINANCEMENT DES ENTREPRISES ET L'ATTRACTIVITÉ DE LA
FRANCE - (N° 2321)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF92

présenté par
M. Holroyd, rapporteur

ARTICLE 6

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« entrant dans le champ d'application »

les mots :

« au sens ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.